3e ANNÉE, N° 86. --- VENDREDI, 21 AVRIL 1848.

ON S'ABONNE:
A CONSTANTINOPLE, au Bureau du Journal, *A Galata*.
DANS LES VILLES DU LITTORAL, à l'Agence des Paquebots français.
A MALTE, chez *M. G. Moir*, libraire.
A PARIS, chez *M. Chaumenoff aîné*, rue Richer, N. 6.
A MARSEILLE, chez Mr veuve *Camoin et Cie.*
A LONDRES, chez *MM. James Cowie et Son*, Foreign Newspaper Office, 2, St Ann's Lane, general Post Office.

JOURNAL DE CONSTANTINOPLE
ECHO DE L'ORIENT.

PRIX DE L'ABONNEMENT
CONSTANTINOPLE ..... un an, 8 colonnes.
- 6 mois, 4 -
PROVINCES ET ÉTRANGER un an, 9 -
- 6 mois, 5 -

PRIX DES ANNONCES:
La ligne..... 5 piastres du G.-S.
Le Journal paraît les 1er, 6, 11, 16, 21, 26 de chaque mois.
Les abonnements datent du 1er et du 16.

INTÉRIEUR.

CONSTANTINOPLE, 21 Avril.

SCALA-NOVA. (1)

Dans un récent article, nous avons dit que Scala-Nova était digne de fixer l'attention du gouvernement impérial, et par sa position géographique, et par son importance commerciale, et par prospérité toujours croissante. Cette importance commerciale, cette prospérité ressortiront bien mieux, seront en quelque sorte plus sensibles, si nous plaçons sous les yeux de nos lecteurs des chiffres d'autant plus incontestables, qu'ils ont été extraits des registres officiels de la localité, par les soins de notre correspondant, unis à ceux de respectables négocians qui ont bien voulu lui prêter leur concours, pour l'aider dans l'accomplissement de sa tâche. Il s'agit d'un tableau général des importations et des exportations de Scala-Nova, pendant l'année 1847, tableau que nous ferons précéder des quelques observations qui voici:

Et d'abord, avant les évènemens de 1821, Scala-Nova était très florissante par son commerce intérieur et extérieur; tombée en décadence à cette époque, ce ne fut que quelques années après qu'elle commença à revenir à sa situation première avec un succès et un bonheur on ne peut plus encourageans. Toutefois, il ne faut pas oublier que l'homme doit compter avec la température qui, plus d'une fois malheureusement, le déduit à l'impuissance ou frappe ses labeurs de stérilité. Ainsi advint-il en 1847 pour certaines récoltes: celles de l'huile, un des plus riches produits de l'Ionie, fut entièrement perdue, et le peu de ce liquide livré à l'exportation, sortit des magasins où il avait été déposé l'année d'avant. Par contre, en 1843, année propice aux oliviers, Scala-Nova reçut de l'intérieur environ 100,000 quintaux d'huile, qui furent expédiés à l'étranger.

Les quantités de céréales, de sésame et d'autres graines oléagineuses qui trouvent leur débouché annuel à Scala-Nova, ne doivent point passer inaperçues; elles forment une des branches les plus riches du commerce de cette ville: aussi bien ne devra-t-on pas s'arrêter aux résultats des récoltes de 1847, résultats très limités ou presque nuls. En considérant cependant l'ensemble du mouvement commercial de la même année, on n'a qu'à s'applaudir des progrès obtenus.

Voici le tableau général des exportations et des importations de Scala-Nova, du 1er janvier à fin décembre 1847:

EXPORTATIONS DANS LES PORTS DE L'EMPIRE.	QUANT.	VALEUR EN P. DU G. S.
—	—	—
Blé ..... kilos	67,000	1,340,000
Orge ..... »	71,500	715,000
Maïs ..... »	6,000	96,000
Sésame ..... »	3,000	120,000
Huile d'olive .... oques	258,000	1,449,000
Vin ..... »	123,000	123,000
Prod. div., tels que halvès, fruits secs, etc. ... »	33,000	1,320,000
Emeril ..... »	3,200	96,000
Quadrupèdes de diverses espèces.		120,000
Total. ...		5,299,000

IMPORTATIONS A SCALA-NOVA DE L'EXTÉRIEUR ET DES PORTS DE L'EMPIRE.	QUANT.	VALEUR EN P. DU G. S.
—	—	—
Blé ..... kilos	70,565	1,340,000
Orge ..... »	119,820	1,198,200
Maïs ..... »	80,500	1,528,000
Sésame ..... »	26,000	900,000
Huile d'olive .... oques	127,000	560,000
Produits divers .... quint.	9,100	357,000
Emeril ..... »	3,500	105,000
Café		900,000
Sucre		400,000
Manufactures		2,500,000
Clous, fer, plomb, étain, plomb et poudre de chasse		600,000
Riz		500,000
Savon		650,000
Salaisons		100,000
Quincaillerie, etc		150,000
Drogueries		40,000
Tabac à fumer et à priser		800,000
Total. ...		12,618,200

N. B. Pour ce qui regarde l'exportation à l'extérieur, le tableau est très exact; l'exportation aux échelles de l'Empire est calculée sur la portée des navires chargés. Il est à remarquer qu'en général, quel que soit leur pavillon, les navires embarquent 10 pour 0/0 de plus que la quantité indiquée par leur tonnage.

On écrit de Galatz, que des troubles sérieux ont éclaté à Yassy dans la journée du 9; mais grâce aux mesures prises par l'autorité, l'ordre a été promptement rétabli. Treize des auteurs présumés de cette tentative qui était, dit-on, principalement dirigée contre la personne du prince, ont été arrêtés. Ils appartiennent presque tous aux principales familles du pays, et l'on cite entr'autres, le prince Aleco Morousi, MM. Cusa, Filipesco et deux personnes du nom de Kanta. Les personnes arrêtées ont été aussitôt transférées, sous bonne escorte, à Galatz, où elles sont arrivées dans la nuit du 12 avril. On croit qu'elles seront amenées à Constantinople.

Le choléra tend tous les jours à disparaître de Constantinople; on n'y signale plus que quelques cas isolés et sans gravité, lorsque la maladie est combattue à temps.

Les dernières lettres d'Alep annoncent que le choléra a paru dans cette ville; deux cas y avaient été constatés.

Marmara et Cutali, distans de Constantinople d'une douzaine de lieues, ont été également envahis par le fléau, il y a déjà plus d'un mois. A la date des dernières nouvelles que nous avons reçues de ces deux endroits, le choléra avait fait 85 victimes dans le premier, et 60 dans le second.

Par ordonnance impériale en date du 18 avril:

Aziz bey, fils du gouverneur de Janina et l'un des principaux secrétaires du bureau de la correspondance du Grand-Vézir, a été élevé au grade de fonctionnaire de la quatrième classe;

Hadji Rachid agha, intendant de ce gouverneur, a été nommé capoudji-bachi du palais impérial;

Djémal-ed-din éfendi, ayant le rang de Molla, a été nommé membre du conseil d'agriculture;

A'akif éfendi, ancien chef du bureau du Mevkoufat, a été nommé fonctionnaire du second rang de la seconde classe.

Fehmi éfendi, trésorier du bureau des diplôme impériaux, a été nommé fonctionnaire du second rang de la seconde classe.

TRADUCTION D'UN MEMORANDUM *remis par la Porte aux représentans de toutes les Puissances.*

Ainsi que vous le savez, M. le ministre, on a dû procéder, par ordre du Sultan, au recensement de la population de Damas, comme on l'avait fait précédemment pour Constantinople et différentes autres villes de l'Empire. Un fonctionnaire spécial a été chargé de cette mission, et conformément à ce qui avait déjà eu lieu, on lui a remis les instructions nécessaires. D'après ce qui a été arrêté antérieurement entre la Porte et les représentans des diverses puissances, cet employé doit commencer sa mission en se faisant présenter les passeports dont sont porteurs les sujets des Puissances amies résidant à Damas, pour que la liste en soit dressée; et le présent *memorandum* vous est adressé pour vous prier de donner à votre consul résidant à Damas, les instructions nécessaires pour qu'il facilite, par son appui et son concours, l'exécution de cette mesure, et veuille bien remettre à la Porte, le plus promptement possible, la lettre que Votre Excellence lui écrira, pour cet objet.

Sublime Porte, le 12 de Djémazi-ul-ewel 1264 (17 avril 1848.)

Autre Memorandum.

Votre Excellence n'ignore pas que dans tous le pays, une des choses les plus importantes et les plus nécessaires, est le maintien du repos et de la tranquillité publique. Or, depuis quelque temps, une grande quantité de vagabonds et d'hommes sans aveu, faisant partie des sujets étrangers établis dans cette capitale, se livrent à des actes qui ne tendent à rien moins qu'à porter la plus grave atteinte au repos public. Chaque jour, ils se réunissent en troupes, se disputent, en viennent à des rixes, déchargent des armes dans les rues, commettent des assassinats et osent opposer de la résistance à la force armée quand elle intervient. Il est superflu de nous appesantir sur l'urgence et la nécessité de prendre des mesures pour faire cesser ces désordres, dont la continuation exposerait à des dangers réels tous les honnêtes gens, et nous ne croyons pas nécessaire non plus de vous énumérer tous ces abus, tous ces désordres qui sont à la connaissance de tout le monde; et si avec la répression de ces abus, la tranquillité publique doit se rétablir, ce résultat ne pourra être obtenu que par l'empressement que vous mettrez à accorder votre concours pour tout ce qui vous concerne. Ainsi, les ordres les plus rigoureux, les plus sévères ont été donnés pour que personne ne puisse porter des armes. Dans tout pays, chaque gouvernement, considérant comme une des plus graves, celle de résister à l'autorité et de tirer les armes contre elle, nous vous envoyons copie des instructions qui ont été remises aux officiers concernant la conduite qu'ils devront tenir dans le cas où l'on oserait résister à la force publique. En en donnant préalablement connaissance à qui de droit, nous vous prions instamment de faire comprendre qu'en respectant la tranquillité et le repos public, on évitera la pénible nécessité de faire usage des mesures sévères mentionnées dans les instructions aux officiers. Toutefois, comme déjà la S. Porte a fait plusieurs communications à ce sujet et que leur stérilité n'a fait qu'accroître l'audace des turbulents et des vagabonds, nous vous informons que si cette communication devait rester, comme les précédentes, sans résultat, la tranquillité publique en souffrirait gravement, et nous sommes fermement résolus à faire exécuter strictement, en cas de besoin, les instructions citées plus haut.

INSTRUCTIONS *remises aux chefs des corps de garde de Galata, Péra, Buyukdéré, Thérapia, Arnaout-Keui etc.*

Art. 1er Comme il est défendu à toutes personnes autres que des soldats de porter des armes, tout individu suspect, surpris avec des armes, sera saisi et livré à l'officier du poste.

Art. 2. Lorsqu'un individu armé résistera à la garde, on devra d'abord employer tous les moyens possibles pour le désarmer, et si ces moyens demeurent infructueux et qu'il ne reste pas d'autre ressource, les soldats devront faire usage de leurs armes et repousser la force par la force.

Art. 3. Si un individu, coupable de vol ou d'assassinat, faisait résistance à la garde et refusait de se rendre; après avoir épuisé tous les moyens, si l'on voit qu'il ne dépose pas les armes et qu'il feuille en faire usage contre les personnes commises à son arrestation, alors on devra de même recourir à l'emploi de la force pour s'en emparer.

Art. 4 Si une querelle s'élève entre deux ou plusieurs individus, et qu'ils veuillent faire usage de leurs armes, le chef de la garde devra d'abord les sommer de livrer leurs armes et de se rendre; s'ils résistent à ces sommations et qu'ils fassent usage de leurs armes, alors la garde devra recourir à l'emploi de la force.

Art. 5. Si au milieu d'une rixe entre deux groupes d'individus, la garde parvient à saisir l'un d'entr'eux et que ses camarades cherchent à l'arracher de ses mains et s'apprêtent à attaquer le corps de garde, on devra au même instant procéder à leur arrestation, et s'ils veulent faire usage de leurs armes, la garde devra également employer la force pour s'en rendre maître.

Art. 6 En un mot, si un individu surpris dans une rixe à main armée fait mine de résister et tourne ses armes contre la garde, dès qu'on aura reconnu qu'il ne reste pas d'autre moyen de s'emparer de sa personne, la garde devra reposser la force par la force, et selon la nécessité des circonstances, elle pourra faire feu ou employer l'arme blanche.

DERNIÈRES NOUVELLES DE L'EUROPE.

Au moment de mettre sous presse, nous avons reçu ce matin des nouvelles de l'Europe par le courrier de Vienne et le bateau de Trieste. Celles de Paris sont du 8 avril; celles de Londres du 6, celles de Trieste du 11, celles de l'Italie du 9, et celles de l'Allemagne du 11. Nous en faisons le résumé suivant:

FRANCE.

Par décret du gouvernement provisoire de la République française, en date du 6 avril, les appointemens des employés de l'Etat sont soumis à une retenue proportionnelle. Pour les traitemens de 2,000 fr. la retenue est de 4 centimes par fr.; pour ceux de 3,000 fr., de 8 c.; pour ceux 8,000 fr., de 16 c. et pour ceux de 25,000 fr. de 30 c. — Ce décret est applicable à partir du 1er avril jusqu'au 31 décembre de la présente année.

— Les élections des officiers de la garde nationale de Paris, commencées le 5 avril, se sont faites avec le plus grand calme. Les colonels qui ont été nommés, sont tous des hommes dévoués à l'ordre et à la tranquillité. Cette circonstance, qui est d'un bon augure pour les élections de l'Assemblée Constituante, a beaucoup contribué à faire renaître la confiance dans les esprits.

— Le gouvernement provisoire a publié une proclamation dans laquelle il annonce qu'il a pris les mesures nécessaires pour s'opposer à toute démonstration de nature à troubler la tranquillité publique.

— Une députation d'Irlandais résidant à Paris s'est présentée chez le ministre des affaires étrangères pour adresser des félicitations à la France à l'occasion de la révolution de Février. M. de Lamartine a répondu à cette députation, ainsi qu'il l'avait fait à propos de la Suisse, de l'Allemagne, de la Belgique, de la Pologne et de l'Italie, que la France ne devait pas intervenir dans les affaires intérieures des autres Etats. La réponse de M. Lamartine a produit à Londres une sensation très favorable.

— Le 7 avril, le 3 0/0 était à 35 fr. 25 c.; le 5 0/0 a fermé à 52 fr. 25 c.

Un scandaleux procès pendant depuis plusieurs mois devant la cour d'appel de Toulouse, vient de se terminer. Louis Bonafont (frère Léotade en religion), accusé de viol et de meurtre sur la personne de Cécile Combette, a été déclaré coupable par le jury avec des circonstances atténuantes, et condamné aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition. L'arrêt de la cour d'assise est de 4 avril.

ANGLETERRE.

Le bill sur l'*income-taxe* a été définitivement adopté le 27 par la chambre des communes à la majorité de 323 voix contre 12. Un amendement de M. Hume, tendant à renvoyer le bill à l'examen d'un comité spécial, a été rejeté par 284 voix contre 73.

Au commencement de la séance, M. Austey a annoncé qu'il présenterait le 4 avril une proposition d'adresse à la reine, à l'effet de prier S. M. de ne conclure avec l'Autriche, la Prusse et la Russie aucun arrangement relatif aux affaires du continent, qui n'assurerait pas au peuple polonais ses justes droits et son indépendance.

Dans la séance du 3, à la chambre des lords, lord Aberdeen ayant interpellé lord Lansdowne au sujet de l'entrée du roi de Sardaigne en Lombardie, le ministre a répondu, au nom de son gouvernement:

« Bien qu'il soit impossible que le gouvernement anglais ait reçu de l'Autriche aucune communication depuis l'entrée des troupes piémontaises en Lombardie, et quoique lord Aberdeen sache bien que l'Angleterre n'est tenue, en vertu d'aucun traité, d'aider l'Autriche à défendre la Lombardie en cas d'attaque; malgré toute sa liberté d'action à cet égard, le gouvernement de la reine a cru devoir donner l'ordre à ses ministres d'exprimer l'espoir et la confiance que, dans l'état actuel, alarmant et agité de tous les pays de cette partie du monde, S. M. le roi de Sardaigne serait d'avis de conserver une stricte neutralité. Tel était le conseil des ministres de la reine, conseil répété à diverses reprises. Il ne m'appartient pas de dire jusqu'à quel point cet avis peut avoir exercé de l'influence pour retarder les évènemens, qui enfin ne sont arrivés que lorsqu'il a paru très improbable que le gouvernement autrichien pût se maintenir en Lombardie. Toutefois il ne saurait être douteux que, dans la situation présente des Milanais, le roi de Sardaigne ne se soit cru fondé à entrer dans cette partie de l'Europe.

« Tel est le fait aujourd'hui patent. Il ne m'appartient pas de dire si, dans le cas où l'Autriche ne pourrait pas garder ses possessions en Lombardie, il serait utile ou généralement avantageux à l'Europe que le roi de Sardaigne s'emparât de ce pays; mais je puis donner à la chambre l'assurance que le mouvement a eu lieu non seulement sans le concours, mais encore l'avis du gouvernement anglais et les instructions envoyées à notre représentant. Ces instructions avaient été soumises, avant leur expédition, à l'ambassadeur d'Autriche près notre cour, qui s'était déclaré parfaitement satisfait de leur teneur. »

— L'attitude de l'Irlande devient de plus en plus menaçante. On en jugera par la correspondance suivante, adressée de Dublin au *Morning-Chronicle*. Elle est du 27 courant:

« Le mécontentement s'accroît d'heure en heure, et s'annonce d'une manière qui ne laisse plus de doute sur une prochaine explosion. Il ne s'agit plus de sourdes rumeurs, ni de discours incendiaires, mais de faits. Depuis ce matin, les ouvriers ont cessé de travailler et se sont armés. Conformément aux suggestions des organes jacobins, ces ouvriers ont réussi à se pourvoir de carabines, fusils, piques et autres armes blanches, avec lesquelles ils se montrent publiquement. Tous ceux qui font partie des nombreux clubs jacobins, s'exercent nuit et jour au tir et au maniement de la carabine. »

— A la dernière réunion de l'association du rappel, M. John O'Connell a annoncé qu'il allait présenter, au premier jour, à la chambre des communes, une nouvelle proposition pour le rappel de l'union, et que, si elle est encore rejetée, lui et ses amis feront une opposition systématique à toutes les mesures que présentera le cabinet.

ITALIE.

Les nouvelles de l'Italie continuent à offrir de l'intérêt. Dans les états pontificaux, on arme avec hâte et vigueur. — Le sénat romain a ouvert un emprunt de 200 mille *scudi* pour donner du travail à tous ceux qui en manquent dans ce moment. — A Rome, il est question d'un congrès des princes souverains italiens qui se réuniraient dans cette capitale et statueraient sur les affaires de l'Italie. — Ce projet ne paraît pas rencontrer l'approbation des peuples de la péninsule. — Quelques journaux piémontais sont d'avis de différer les élections du parlement à cause des circonstances; d'autres veulent, au contraire, qu'on en hâte le moment pour donner au gouvernement l'appui qui lui est nécessaire. — Les élections des députés du royaume de Naples sont fixées au 13 avril; celle du grand-duché de Toscane, au 22 mai. La convocation du Parlement de ce dernier état aura lieu le 5 juin. — La régence de Parme publie une déclaration du cidevant Duc Charles Bourbon qui remet ses destinées à l'arbitrage de Pie IX, de Charles Albert et de Léopold. Ce prince déchu, invite ses peuples à retourner sous sa loi. En général, la presse de l'Italie centrale est contraire au maintien de Charles Bourbon à Parme.

Rien de nouveau de la Sicile.

Les nouvelles de Trieste apportées ce matin par l'*Imperatrice*, s'arrêtent au 11 de ce mois. La tranquillité continuait à régner dans cette ville dont le sort commençait à préoccuper quelques organes de la presse autrichienne. L'idée qui semble prévaloir en ce moment est celle-ci: 1° séparation de Trieste de l'empire autrichien. 2° formation d'un territoire neutre sous le patronage dynastique de la maison d'Autriche.

Sur la Lombardie, nous n'avons pas d'informations postérieures à celles publiées dans notre supplément d'avant-hier.

On écrit de Vienne, le 11 de ce mois, que pour éviter l'effusion du sang, le gouvernement autrichien aurait résolu de retirer ses troupes de la Lombardie, pour arriver, s'il est possible, à un arrangement par voie de conciliation.

Voici le premier bulletin de l'armée sarde entrée en campagne en Lombardie. C'est la *Gazette Piémontaise* qui le publie:

Bulletin de l'armée.

L'avant-garde du premier corps d'armée, sous les ordres du major général Trotti, se trouvait le 23 à Lodi.

Celle du second corps d'armée, sous les ordres du major-général Bès, se trouvait le même jour à Treviglio. Les deux généraux ont reçu l'ordre de concentrer leur mouvement.

Le corps de l'armée sous les ordres du roi est en marche. Aujourd'hui après-midi, S. M. entre à Pavie.

L'ennemi se retire de toute la ligne de l'Adda et paraît démoralisé.

Les captures suivantes ont été effectuées à Brescia, par les Lombards: Le général Schœrabh, deux colonels, deux lieutenans-colonels, cinquante officiers, le détégué Breinde, huit-cents soldats de divers corps, soixante dragons à cheval, trois canons de campagne, soixante voitures, caissons et fourgons; la citadelle d'Anfo est entre nos mains.

Vive l'Italie! Vive l'indépendance!

Le même journal publie aussi le texte de la convention militaire passée entre le roi de Sardaigne et le gouvernement provisoire de Milan.

La solde des troupes restera à la charge de la Sardaigne; mais les vivres et approvisionnemens leur seront fournis par le gouvernement provisoire de Milan.

Un manifeste, publié à Gênes le 26 mars, décrète l'armement de toute la flotte et appelle au service actif tous les patrons de deuxième classe et tous les marins de de 20 à 40 ans.

Tous les navires de guerre vont être armés. Le battaillon *Royal marine* est rappelé de la frontière. Ce corps brûlait de se porter en Lombardie. Mais au lieu de traverser le Tessin, il passera par Venise.

La *Gazette d'Augsbourg* publie ce qui suit, sous la date de Vienne, 1er avril:

« La chancellerie d'état et la chancellerie de la guerre viennent de décider que la guerre serait déclarée à la Sardaigne. Cette nouvelle, bien que prévue d'après les derniers évènemens dont la Haute-Italie est devenue le théâtre, a produit cependant une profonde sensation. »

On écrit de Venise, 9 avril, heures 3 1/2:

« Une locomotive arrivée dans ce moment de Vicence, apporte l'heureuse et importante nouvelle que Vérone est au pouvoir de Charles-Albert, qui l'a attaquée et prise d'assaut dans quelques heures. »

D'autres lettres ajoutent que la place de Peschiera aurait subi le sort de Vérone.

Nous donnons ces nouvelles sans en garantir l'authenticité.

ALLEMAGNE.

L'ouverture de la seconde et dernière session de la diète réunie, a eu lieu à Berlin le 2 avril. M. Camphausen, président du ministère d'état, a prononcé le discours d'ouverture et donné lecture d'un projet de loi concernant les bases sur lesquelles doit être établie la nouvelle constitution.

Après la nomination des secrétaires, on a proposé une adresse au roi, laquelle a été adoptée presqu'à l'unanimité à la suite d'une courte discussion. On a procédé immédiatement à la nomination d'une commission chargée de la rédiger; pendant que celle-ci se livrait à son travail, la séance a été suspendue.

Après la surprise de la séance, le rapporteur de la commission a lu le projet d'adresse, qui a été adopté presqu'à l'unanimité; la diète réunie y promet son entier concours au gouvernement et au ministère.

La nouvelle de la rupture de la Russie avec la Prusse, que nous avions extraite du *Mediterraneo*, ne s'est pas confirmée; cependant la presse allemande, et à la tête de ses

(1) Voir le *Journal de Constantinople* du 1er avril.